

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 7 mars 2022 à 19 h 30 au sous-sol de l'édifice municipal au 75, Principale

Présences : M. Pierre Bossé, maire
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
Josée Sirois, conseiller # 6
MM. Michel Dubé, conseiller # 1
Serge Demers, conseiller # 2
Luc Sirois, conseiller # 4

Absence motivée : M. Simon Bois, conseiller # 5

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

53-22 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a une copie.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 27.1 Appui au projet du CRSBP « Livres en Fête »
- 27.2 Garderie - Loyer

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal compte-rendu de la séance ordinaire tenue le 7 février 2022
4. Comptes
5. Correspondance
6. Dépôt des formulaires dons DGE-1038 – Scrutin de novembre 2021
7. Changement de date des réunions du mois de septembre et octobre
8. Entrée en vigueur du règlement # 182-21 – Règlement modifiant le Plan d'urbanisme # 122-14 pour y intégrer les 2 modifications au règlement de zonage 175-21 et 182-21 (RPA et nord du lac) suite à la réception de l'Avis de conformité de la MRC
9. Entrée en vigueur du règlement # 183-21 – Règlement modifiant le Règlement de zonage # 123-14 (Élevage porcin, piscine,...) suite à la réception de l'Avis de conformité de la MRC
10. Avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de règlement # 187-22 – Règlement amendant le Plan d'urbanisme # 122-14 et ses amendements modifiant les affectations du sol de la municipalité de Lac-des-Aigles
11. Avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de règlement # 188-22 – Règlement modifiant le Règlement de zonage # 123-14 et ses amendements modifiant les affectations du sol de la municipalité de Lac-des-Aigles
12. Responsables de missions - Plan de sécurité civile
13. Travaux chemin du Nord-du-Lac – PPA-ES
14. Projet garderie – demande au FRR local de la MRC de Témiscouata
15. Projet pilote d'un responsable d'un service de garde RSG communautaire au Lac-des-Aigles
16. Projet RPA – Plan, vente de terrains, mandat lotissement arpenteur, ...
17. Arrosage des jardinières et entretien des arbres et arbustes
18. Renouvellement adhésion Association forestière – **Arbres**
19. Colloque APEQ « L'intervention des services incendie de demain »
20. Prolongement saison patinoire

21. DRAG de motoneige (Résolution 282-21 à abroger)
22. Fête nationale
23. Proclamons la promotion de la santé mentale
24. Remise de semences aux citoyens
25. Suivi et bilan du projet « Groupement agricole » d'Agroénergie de l'est coop de solidarité
26. Entente 911 - Signataires
27. Affaires nouvelles
Période de questions
28. Clôture et levée de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

54-22 **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 FÉVRIER 2022**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

D'accepter le procès-verbal compte-rendu de la séance ordinaire tenue le 7 février 2022 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

55-22 **4. COMPTES**

Chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes par courriel. Et une copie papier ce soir.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

| | Total salaires | <u>25 952.35 \$</u> |
|---------------------------------|--|----------------------------|
| Chèque # 15467 à #15501 | Chèques de la liste des comptes du 7 février 2022 | |
| Chèque # 15502 URLS | Réso 42-22 Renouvellement adhésion URLS | 100.00 \$ |
| Chèque # 15503 SHT | Réso 46-22 Paiement déficit OMHT 2022 | 950.00 \$ |
| Chèque # 15504 MRC Témiscouata | Réso 41-22 Ren. BNE 01-04-2022 au 31-03-2023 | 307.00 \$ |
| Chèque # 15505 Éric Blier | Réso 51-22 Remb. cafetière garage municipal | 114.96 \$ |
| Chèque # 15506 Shaw direct | 2, rue du Quai - 200 0068 1401 | 88.52 \$ |
| Chèque # 15507 Hydro-Québec | Éclairage public | 424.79 \$ |
| Chèque # 15508 Déry Telecom | Bureau municipal - 75, rue Principale | 99.16 \$ |
| Chèque # 15508 Déry Telecom | Chalet 1 - 5-2, rue du Quai | 100.62 \$ |
| Chèque # 15508 Déry Telecom | Chalet 2 - 5-3, rue du Quai | 31.69 \$ |
| Chèque # 15508 Déry Telecom | Loisirs - 3, rue Sirois | 117.87 \$ |
| Chèque # 15508 Déry Telecom | Égout-alarme - 2A, rue Bélanger | 31.71 \$ |
| Chèque # 15508 Déry Telecom | Garages - 13, rue Bélanger | 96.74 \$ |
| Chèque # 15508 Déry Telecom | Pavillon - 3, rue du Quai | 31.69 \$ |
| Chèque # 15509 SAAQ | Immatriculation véhicules municipaux | 11 596.35 \$ |
| Chèque # 15510 CDL | Remb. hon. Pelletier Couillard - Nord-du-Lac 48-22 | 2 529.45 \$ |
| Chèque # 15511 Revenu Québec | Remises des retenus et des cotisations de février | 3 980.87 \$ |
| Chèque # 15512 Revenu Canada | Remises des retenus et des cotisations de février | 419.58 \$ |
| Chèque # 15513 Revenu Québec | PPA février | 832.40 \$ |
| Chèque # 15514 SAAQ | Transmission validité de permis de conduire (6) | 22.75 \$ |
| Chèque # 15515 Pauline Beaulieu | Réso 292-21 Entretien des chalets | 111.30 \$ |
| Chèque # 15516 Chantal Corbin | Réso 292-21 Entretien 73 et 75 rue Principale | 925.94 \$ |
| Chèque # 15517 Hydro-Québec | 108, rue Principale | 1 480.65 \$ |
| Chèque # 15517 Hydro-Québec | 4 2e Rang | 444.15 \$ |
| Chèque # 15517 Hydro-Québec | Rue du Quai | 227.61 \$ |
| RA Fondation CSN | Cotisation employeur 23-01-2022 au 19-02-2022 | 174.53 \$ |
| Visa | License ZOOM & comportement éthique Pierre | 1 820.70 \$ |
| | Total | <u>27 061.03 \$</u> |

COMPTES À PAYER

| | | | |
|---|---------------------------|--|-----------|
| 1 | Alarmes 911 Rimouski Inc. | Surveillance alarme incendie - inspection | 275.77 \$ |
| 2 | Association des pompiers | Cotis. municipale 2022, membres 2022 & tournoi | 225.00 \$ |

| | | | |
|----|------------------------------|---|---------------------|
| 3 | Biologie aménagement BSL | Analyse eau usée et eau potable | 440.14 \$ |
| 4 | Bossé Pierre | Réso 25-22 Déplac. colloque séc. incendie NDDL | 49.50 \$ |
| 5 | Buropro citation (Kopilab) | Facturation copies réelles effectuées | 581.23 \$ |
| 6 | Buropro citation | Fauteuil Nadia | 707.78 \$ |
| 7 | Carrefour du camion R.D.L. | Réparation Sterling & Western | 857.94 \$ |
| 8 | Certified laboratories | « Bolt off » aérosol | 244.55 \$ |
| 9 | CMP Mayer Inc. | Support à outils (handlelok) | 157.80 \$ |
| 10 | Const. Étienne Leblanc B. | Rén. chalets, bureaux munic. Réso 151-21 et 301-21 | 75 090.13 \$ |
| 11 | Corbin Chantal | Ménage travaux Maison des Jeunes | 25.05 \$ |
| 12 | DHC Avocats | Services professionnels rendus - Nord-du-Lac | 80.48 \$ |
| 13 | Ent. Boucher & Santerre | Essences | 633.99 \$ |
| 14 | Fédération Québécoise | Comport. éthique Josée Sirois et Serge Demers | 342.62 \$ |
| 15 | Gagnon Image ! | 2 armoires pour rénovation bureau municipal | 448.40 \$ |
| 16 | Garage Éric Rioux | Réparation camion Dodge et souffleur Loisirs | 97.44 \$ |
| 17 | Info-Dimanche | Publicité appel d'offres prolong. trottoir phase 3 | 233.40 \$ |
| 18 | Lavoie Francis | Déplac. Esprit-Saint Lac-des-Aigles et remb. encre | 173.80 \$ |
| 19 | Linde Canada Inc. | Location bouteilles | 40.68 \$ |
| 20 | Les Matériaux du Lac | Pelle Loisirs et accessoire de nettoyage municipaux | 72.42 \$ |
| 21 | Métal A.P. (2010) Inc. | Réparation Western | 342.12 \$ |
| 22 | Nettoyeur Christine Enr. | Service de buanderie | 41.39 \$ |
| 23 | Ouellet Vicky | Réunion RIDT | 40.00 \$ |
| 24 | Pétroles JMB | Diesel 1.2640\$/L-1.3390\$/L-1.3250\$/L-1.2170\$/L | 6 703.14 \$ |
| 25 | Pièces d'autos Rimouski Inc. | Rép. Western, camion Dodge, Sterling et niveleuse | 1 359.84 \$ |
| 26 | Plomberie Robert Deschênes | Installation moteur fan et mise en marche | 920.89 \$ |
| 27 | Purolator Inc | Analyse eau potable et égout | 22.15 \$ |
| 28 | Québec location de chalets | Renouv. annuel Québec location des chalets | 86.23 \$ |
| 29 | RIDT | Ordures et recyclage 2/12 | 5 543.32 \$ |
| 30 | Robitaille équipement Inc. | Couteaux au carbure et peignes | 810.57 \$ |
| 31 | Rodrigue André-Bruno | Remboursement breuvages service incendie | 173.38 \$ |
| 32 | Route des Monts N-Dame | Cotisation 2022 - 509 personnes à 1 \$ | 509.00 \$ |
| 33 | Samson électrique Inc. | Prises Cuisines Collectives (4) | 1 036.28 \$ |
| 34 | Servitech Inc. | Demande révision dépôt de rôle 2021 | 36.57 \$ |
| | | TOTAL COMPTES À PAYER | 98 403.00 \$ |

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Francine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

Chaque membre du conseil en a une copie. La directrice générale fait la lecture du résumé de la correspondance.

1. Reçu par courriel de la MRC les montants préliminaires des 2^e et 3^e distributions carrières/sablières de 2021, soit, 6 305.58 \$ et 2 058.78 \$ pour un total de 8 364.36\$.
2. Reçu de la MRC Rimouski-Neigette le 11 février, un chèque de 5 306 \$ pour le service incendie en 2022.
3. Reçu de la Municipalité de Saint-Guy le 24 février, un chèque de 6 913.50 \$, correspondant à la 1^{er} tranche pour le service incendie en 2022.
4. Le 3 mars 2022, reçu un communiqué du cabinet de la ministre de la Culture et des Communication annonçant une subvention de 1 701 300 \$ au CDL pour leur projet de « Centre d'interprétation des salmonidés ».
5. Reçu par la poste le 14 février du député Rivière-du-Loup – Témiscouata une lettre d'appui au RPA des Habitations économiques de Lac-des-Aigles.
6. Reçu un courriel du MAMH le 18 février nous informant qu'en fonction des modalités en vigueur basées sur l'appréciation et la priorisation des projets et la disponibilité budgétaire, le ministère n'a pas retenu notre demande de subvention pour notre projet de « Dôme ».
7. Reçu lettre du ministère de l'environnement le 15 février nous informant que la RIDT a obtenu une subvention au montant de 144 075.38 \$.
8. Reçu un courriel du MTQ le 9 février nous fournissant le formulaire de demande d'autorisation pour la tenue d'événements spéciaux sur le réseau routier.

9. L'association des Arts du Témiscouata nous invite à l'exposition « Le Témiscouata en murales, 20 chefs d'œuvre d'ici ». La murale en tissu de Lac-des-Aigles représentant un aigle à tête blanche a été réalisée, faute de personnes disponibles d'ici, par la secrétaire de l'Association des Arts, Mme Francine Viel.
10. Le 18 avril, 2 marcheurs de 70 ans qui font le Chemin du Québec, passeront ici et y coucheront un soir. 20 \$/personne nous sera remis.
11. Information reçue dans le Muni-Express numéro 1 du 13 janvier, que le gouvernement maintient le seuil et plafonds pour l'application des règles de passation de contrats municipaux à 105 700 \$.
12. Information reçue dans le Muni-Express numéro 1 du 20 janvier, que la Loi sur l'hébergement touristique (LHT) sanctionnée le 7 octobre 2021 remplacera la Loi sur les établissements d'hébergements touristique (LEHT). Cette nouvelle loi n'a pas conservé la classification obligatoire des établissements d'hébergement (étoiles). Les établissements d'hébergement devront obligatoirement s'enregistrer auprès du ministre du Tourisme, par la suite le ministre enverra aux municipalités les renseignements sur les EHT sur son territoire pour fins de facturation, ou d'application de la LAU.
13. L'OBV nous informe par courriel que le gouvernement récompensera les entreprises agricoles qui, appliqueront des pratiques agroenvironnementales. Les entreprises doivent s'inscrire, être des EAE ou locataire de terres et appliquer au moins une mesure. Le total versé par la financière agricole pourra atteindre jusqu'à 50 000 \$ sur 3 ans.
14. Environnement et changement climatique Canada nous informe que le 31 décembre 2025 sera la date limite de fin de l'utilisation de l'équipement contenant des BPC. Ils demandent de planifier la mise hors service de nos équipements (comme condensateurs électriques, les ballasts de lampes, les électroaimants, les pompes à diffusion de vapeur, ...).

56-22 6. **DÉPÔT DES FORMULAIRES DONS DGE-1038 - SCRUTIN DE NOVEMBRE 2021**

Accusé réception du rapport DGE-1038 de : M. Pierre Bossé, M. Michel Dubé, Mme Vicky Ouellet, M. Serge Demers, M. Luc Sirois, M. Simon bois et Mme Josée Sirois.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accuse le dépôt de l'ensemble des formulaires DGE-1038 de chaque personne ayant posée sa candidature lors du scrutin du 7 novembre 2021, en conserve une copie. Les originaux ont été transmis au DGEQ tel que requis au chapitre XIV de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2) le 12 octobre 2021.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

57-22 7. **CHANGEMENT DE DATE DES RÉUNIONS DU MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2022**

Dû aux élections provinciales prévues lundi, le 3 octobre et à un empêchement pour 2 élus pour la réunion du mois de septembre, les dates doivent être changées.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles change la date des réunions des mois de septembre et d'octobre pour Mardi, le 6 septembre au lieu de Mercredi, le 7 et pour Mercredi, le 5 octobre au lieu de Lundi, le 3 octobre 2022.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

- 58-22 8. **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT # 182-21 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D’URBANISME # 122-14 POUR Y INTÉGRER LES 2 MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 175-21 ET 182-21 (RPA ET NORD DU LAC) SUITE À LA RÉCEPTION DE L’AVIS DE CONFORMITÉ DE LA MRC**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles officialise l’entrée en vigueur du Règlement # 182-21, Règlement modifiant le plan d’urbanisme # 122-14 pour y intégrer les 2 modifications au règlement de zonage 175-21 et 182-21 (RPA et Nord du lac) suite à la réception de l’avis de conformité du 14 février 2022, de la MRC.

Ce règlement entrera en vigueur à compter de sa publication soit mardi, le 8 mars 2022.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l’unanimité des conseillers.

- 59-22 9. **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT # 183-21 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 123-14 (ÉLEVAGE PORCIN, PISCINE, ...) SUITE À LA RÉCEPTION DE L’AVIS DE CONFORMITÉ DE LA MRC**

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles officialise l’entrée en vigueur du Règlement # 183-21, Règlement modifiant le règlement de zonage # 123-14 (élevage porcin, piscine, ...) suite à la réception de l’avis de conformité du 14 février 2022, de la MRC.

Ce règlement entrera en vigueur à compter de sa publication soit mardi, le 8 mars 2022.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l’unanimité des conseillers.

10. **AVIS DE MOTION, DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 187-22 – RÈGLEMENT AMENDANT LE PLAN D’URBANISME # 122-14 ET SES AMENDEMENTS MODIFIANT LES AFFECTATIONS DU SOL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES**

Chaque membre du conseil a reçu une copie du projet de règlement.

AVIS DE MOTION

Avis de motion et dépôt du Règlement de concordance no 187-22

M. Michel Dubé, conseiller donne avis de motion, présentation et dépôt dans le but d’adopter, le règlement # 187-22 – Règlement amendant le Plan d’urbanisme # 122-14 et ses amendements modifiant les affectations du sol de la municipalité de Lac-des-Aigles.

- 60-22 **DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 187-22 RÈGLEMENT AMENDANT LE PLAN D’URBANISME # 122-14 ET SES AMENDEMENTS MODIFIANT LES AFFECTATIONS DU SOL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES**

Projet de règlement numéro 187-22 Règlement amendant le Plan d’urbanisme # 122-14 et ses amendements modifiant les affectations du sol de la municipalité de Lac-des-Aigles

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-50 modifiant le Règlement 02-10 édictant le schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata est entré en vigueur le 10 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-50 est le règlement par lequel il y a l’ajout de certains usages secondaires à l’agriculture en affectation agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-50 modifie les conditions d’implantation résidentielle sur les propriétés de 18 hectares et plus en affectation agricole II;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-des-Aigles dispose d'une période de 6 mois pour adopter tout règlement de concordance ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion, la présentation et le dépôt pour l'adoption du présent PROJET de règlement ont été donné le 7 mars 2022 par le conseiller monsieur Michel Dubé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles, adopte le projet de règlement numéro 187-22 règlement amendant le plan d'urbanisme # 122-14 et ses amendements modifiant les affectations du sol de la municipalité de Lac-des-Aigles avec dispense de lecture

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. AVIS DE MOTION, DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 188-22 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 123-14 ET SES AMENDEMENTS MODIFIANT LES AFFECTATIONS DU SOL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

Chaque membre du conseil a reçu une copie du projet de règlement.

AVIS DE MOTION

Avis de motion et dépôt du Règlement de concordance no 188-22

Mme Vicky Ouellet, conseillère, conseiller, donne avis de motion, présentation et dépôt dans le but d'adopter, le règlement de concordance # 188-22 – Règlement modifiant le Règlement de zonage # 123-14 et ses amendements modifiant les affectations du sol de la municipalité de Lac-des-Aigles.

61-22

DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 188-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 123-14 ET SES AMENDEMENTS MODIFIANT LES AFFECTATIONS DU SOL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

Projet de règlement numéro 188-22 modifiant le Règlement de zonage 123-14 et ses amendements de la municipalité de Lac-des-Aigles

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-50 modifiant le Règlement 02-10 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata est entré en vigueur le 10 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-50 est le règlement par lequel il y a l'ajout de certains usages secondaires à l'agriculture en affectation agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-50 modifie les conditions d'implantation résidentielle sur les propriétés de 18 hectares et plus en affectation agricole II;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-des-Aigles dispose d'une période de 6 mois pour adopter tout règlement de concordance ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion, la présentation et le dépôt pour l'adoption du présent PROJET de règlement ont été donné le 7 mars 2022 par la conseillère madame Vicky Ouellet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Vicky Ouellet

Que la municipalité de Lac-des-Aigles adopte le projet de règlement numéro 188-22 modifiant le règlement de zonage # 123-14 et ses amendements modifiant les affectations du sol de la municipalité de Lac-des-Aigles avec dispense de lecture.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

62-22 **12. RESPONSABLES DE MISSIONS – PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

Il y a lieu de mettre à jour les personnes responsables de missions de notre Plan de sécurité civile (Résolution # 44-19).

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme pour les missions

Coordonnateur : la DG et en substitut la DG adjointe.

Administration : la DG adjointe et l'aide secrétaire.

Services aux personnes sinistrées : les conseillères MME Vicky Ouellet, conseillère au siège # 3, Josée Sirois, conseillère au siège # 6 et l'aide secrétaire.

Communication : le maire et le maire suppléant.

Secours aux personnes et protection des lieux : le directeur incendie et le capitaine.

Transport et services techniques : le contremaître et l'employé aux travaux publics.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

63-22 **13. TRAVAUX CHEMIN DU NORD-DU-LAC – PPA-ES**

Reçu le 11 juin 2021 une lettre du Ministère des Transports nous octroyant 25 000 \$ sur 3 ans pour les travaux au Chemin du Nord-du-Lac dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale -Volet Projets particuliers – Enveloppe pour des projets d'envergure PPA-ES suite à la recommandation de notre député M. Denis Tardif.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles décrète le début des travaux d'amélioration de chaussées sur le Chemin du Nord-du-Lac (rechargement et reprofilage des fossés) attendu que ces travaux doivent être terminés dans les 3 années civiles de la réception de la lettre soit juin 2023 selon les critères du programme PPA-ES.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

64-22 **14. PROJET GARDERIE – DEMANDE AU FRR LOCAL DE LA MRC DE TÉMISCOUATA**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a rendu possible la création de Service de garde (RSG communautaire) dans les bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'à Lac-des-Aigles, il existe présentement 2 garderies en milieu familial qui ne peuvent plus augmenter le nombre d'enfants à accueillir et, qu'une d'entre elle fermera ses portes cette année ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la municipalité réagisse afin de conserver sur son territoire, les jeunes familles en leur offrant un service de garde dans ses locaux ;

CONSIDÉRANT QUE les locaux proposés par la municipalité ont été reconnus adéquats pour un RSG communautaire par Les Calinours ;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà une personne prête à s'occuper de ce service de garde, qui pourra accueillir jusqu'à 12 enfants.

Il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles soumette une demande d'un montant de 14 000\$ au Fonds régions et ruralité (FRR) local auprès de la MRC de Témiscouata pour son Projet de création d'une garderie (RSG) Responsable des services de garde communautaire dans ses locaux pour les familles de Lac-des-Aigles.

Que la Municipalité mandate Mme Alyson Lavoie, aide au secrétariat ou en son absence Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe pour présenter ce projet à la MRC et signer tout document relatif à celui-ci.

Que la Municipalité s'engage à contribuer au projet.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

65-22 **15. PROJET PILOTE D'UN RESPONSABLE D'UN SERVICE DE GARDE RSG COMMUNAUTAIRE AU LAC-DES-AIGLES**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a rendu possible la création de Service de garde (RSG communautaire) dans les bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'à Lac-des-Aigles, il existe présentement 2 garderies en milieu familial qui ne peuvent plus augmenter le nombre d'enfants à accueillir et qu'une d'entre elle fermera ses portes cette année ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la municipalité réagisse afin de conserver sur son territoire, les jeunes familles en leur offrant un service de garde dans ses locaux ;

CONSIDÉRANT QUE les locaux proposés ont été reconnus adéquats pour un RSG communautaire par Les Calinours ;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà une personne prête à s'occuper de ce service de garde qui pourra accueillir jusqu'à 12 enfants.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à participer au projet pilote d'un RSG communautaire qui sera localisé au 75, rue Principale à Lac-des-Aigles, dans les locaux municipaux pour un total de 12 places possibles.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

66-22 **16. PROJET RPA – PLANS, VENTE DE TERRAINS, MANDAT LOTISSEMENT ARPENTEUR**

Suivant les plans du projet de RPA, la municipalité doit lotir 2 terrains dans le périmètre urbain pour permettre la réalisation du projet.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles donne le mandat à l'arpenteur Paul Pelletier de subdiviser les lots 5 406 416, (F1617-93-1352) situé à l'arrière du 73, rue Principale et 5 406 194 (F1617-81-1788) situé sur la rue du Quai, propriétés municipales. Les limites entre les nouveaux lots créés devront correspondre aux limites du périmètre urbain.

Suite à ces lotissements, les lots créés (2) nécessaires au projet, d'une valeur totale d'environ 3 500 \$, seront cédés aux Habitations économiques à 1\$/chaque.

Que la municipalité mandate le maire, M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu ou en son absence Mme Nadia Castonguay directrice générale adjointe pour signer tout document relatif à ce mandat.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

67-22 **17. ARROSAGE DES JARDINIÈRES ET ENTRETIEN DES ARBRES ET ARBUSTES**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage à contrat M. Gérard Dutil, aux mêmes conditions qu'en 2021 pour faire l'entretien des arbres et arbustes à 120 \$/mois (GL 02-62900-495) et pour l'arrosage des jardinières à 160 \$/semaine (GL 02-62900-521) payable après chaque réunion du conseil, pour une période débutant au début ou à la mi-juin et terminant à la mi-octobre, si le temps le permet.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

68-22 **18. RENOUVELLEMENT ADHÉSION ASSOCIATION FORESTIÈRE**

En 2022 : Essences disponibles :

Bouleau jaune (50 par sac) = 150

Érable à sucre (50 par sac) = 150

Érable rouge (50 par sac) = 150

Pin rouge (100 en récipients par sac) = 0

Pin blanc (60 par sac) = 0

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion pour 2022 à l'Association forestière Bas-Laurentienne au coût 75 \$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles commande des arbres auprès de l'Association forestière Bas-laurentienne pour être distribués lors d'une activité qui aura lieu samedi le 21 mai au garage municipal à compter de 8 h. Si la situation le permet.

Les responsables de l'activité seront M. Pierre Bossé, maire et Luc Sirois, conseiller siège # 4.

Que la directrice générale soit mandatée pour monter le projet sur le formulaire disponible sur le site de l'Association.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

19. COLLOQUE APEQ « L'INTERVENTION DES SERVICES INCENDIE DE DEMAIN »

L'APEQ organise un colloque le 9 avril prochain de 8 h 30 à 16 h 30 au Cinéma Dégelis situé au 365, avenue Principale à Dégelis au coût de 110 \$ / personne. S'inscrire et payer avant le 1^{er} avril.

Le directeur du service M. Francis Lavoie n'a pas donné de noms de pompiers à la directrice générale suite à de nombreux courriels.

69-22 **20. PROLONGATION SAISON PATINOIRE**

L'école aimerait aller patiner vendredi le 18 mars un groupe le matin et un groupe en PM. Mélanie Bélanger de l'école a appelé vendredi le 4 mars 418-854-2192 poste # 3601. Leur responsable Kevin a déjà la clé.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles prolonge la saison de la patinoire jusqu'au vendredi, le 18 mars.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

70-22 **21. DRAG DE MOTONEIGE**

Comme le DRAG n'a pas eu lieu le 26 février tel que programmé, la résolution # 282-21 doit être abrogée.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles abroge la Résolution 282-21 de fourniture de 3-4 voyages de gravier et du temps de nos employés, Yves Caron et Éric Blier pour préparer le terrain et ramasser le tout à la fin de l'activité, étant donné que le DRAG n'a pas eu lieu.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

71-22 **22. FÊTE NATIONALE**

Feux d'artifice, .. en 2021 par Medievarts d'Auclair au montant de 1 502 \$ + taxes = 1 726.92 \$.

En 2022 la Saint-Jean sera Vendredi, le 24 juin.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Mme Alyson Lavoie, aide au secrétariat ou Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe pour monter un projet pour le 24 juin 2022 et faire la demande de subvention à la SNEQ.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

72-22 **23. PROCLAMONS LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE 2022**

Considérant que le 13 mars 2022 est la première Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

Considérant que le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

Considérant qu'il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année;

Considérant que dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale ;

En conséquence, Il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2022, et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de votre municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE.

N. B. Veuillez retourner par courriel une copie de votre proclamation au Mouvement Santé mentale Québec à campagne@mouvementsmq.ca

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24. REMISE DE SEMENCES AUX CITOYENS

Le maire explique que suite au Marché public de cet été ou la MRC avait donné des semences, il en fera la distribution aux citoyens lors de la visite des locaux rénovés au 73, Principale.

25. SUIVI ET BILAN DU PROJET « GROUPEMENT AGRICOLE » D'AGROÉNERGIE DE L'EST COOP DE SOLIDARITÉ

Reçu courriel de M Jacques Boucher.

Le maire donne l'information du suivi de ce projet.

73-22 **26. ENTENTE 911 - SIGNATAIRES**

Une nouvelle entente doit intervenir.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le maire M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu pour signer cette entente pour le 911.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25. AFFAIRES NOUVELLES

74-22 **27.1 APPUI AU PROJET DU CRSBP « LIVRE EN FÊTE »**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO (CRSBP), organisme qui existe depuis plus de 40 ans, a comme mission d'offrir le service de bibliothèque publique aux municipalités de moins de 5 000 habitants sur le territoire du Bas-Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT les bienfaits de la lecture : stimulation du cerveau, diminution du stress, augmentation des connaissances, amélioration de la mémoire, hausse de la concentration et de la capacité d'analyse, développement de l'imaginaire et bien d'autres ;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie a affecté grandement le côté psychologique de la population ;

CONSIDÉRANT QUE le temps est venu d'offrir des activités qui auront comme impact de replacer sur une voie plus positive l'état d'esprit de la population ;

CONSIDÉRANT QUE le Projet « Livre en fête » du CRSBP est d'offrir à la population l'accès aux livres par de l'animation, dans une atmosphère amusante et même festive par un service de bibliothèque hors les murs, qui se promènerait à la grandeur du territoire selon un itinéraire choisi qui pourrait même être en accompagnement à d'autres activités municipales, événements publics ou autres ;

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu que, plus une communauté adopte la lecture, mieux elle se développe et mieux elle se comporte ;

CONSIDÉRANT QUE par le partenariat du CRSBP avec divers organismes communautaires, celui-ci tente par tous les moyens d'attirer la population vers la lecture ;

CONSIDÉRANT QUE le concept présenté par le CRSBP, va au-devant de la clientèle afin d'atteindre les milieux dévitalisés et bonifier l'offre aux érudits en valorisant, la valeur "lecture" au sein de la famille s'en portera mieux ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste en la présence d'un véhicule qui se promènerait dans les municipalités et une fois installé, les portes seraient ouvertes en déployant de grands tiroirs remplis de livres, de nombreux jeux géants sont étalés sur le site : serpents-échelles, échec, dames, Twisters, etc., une tente à lire, des hamacs de lecture, sièges pour jeunes et adultes, fanions, musique d'ambiance, téléviseur géant pour de l'animation en ligne. Une personne est sur place pour animer la lecture.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le CRSBP dans son projet de « Livre en fête », par l'arrivée d'un véhicule joliment décoré accompagné d'une musique d'ambiance dans sa tournée des municipalités. (Visite prévue à l'avance) afin de stimuler la lecture pour tous.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

75-22 **27.2 GARDERIE - LOYER**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles facture aux locataires de l'ancien bureau municipal modifié en garderie (RSG) un loyer mensuel de 250 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

27.3 SUIVI DU PROJET DE L'ÉGLISE - CDL

M. Serge Demers informe les membres du conseil, que le CDL a obtenu une subvention de la ministre de la Culture et des Communication de 1 701 300 \$ pour leur projet de « Centre d'interprétation des salmonidés ». Le financement n'est pas complété et le projet pourrait voir le jour à l'automne 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions.

Aucun citoyen.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 55-22, 64-22, 65-22, 67-22, 68-22 et 71-22.

Francine Beaulieu
Directrice générale et greffière-trésorière

76-22 28. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Pierre Bossé
Maire

Francine Beaulieu
Directrice générale